

## Conditions Générales de vente

### **Article 1 : Objet**

Monsieur Patrice SCYEUR, agissant sous la dénomination commerciale LeeNea design, accepte de réaliser une prestation du présent contrat.

### **Article 2 : Délai**

Le prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour respecter le calendrier des prestations établi.

Sauf indication expresse contraire, les dates prévues sont purement indicatives.

Dans l'hypothèse où le client est en retard pour communiquer au prestataire des données nécessaires à l'exécution de sa mission, le prestataire se réserve le droit de modifier le calendrier d'exécution. De même, le prestataire n'est pas responsable du retard d'un sous-traitant ou d'une tierce personne.

### **Article 3 : Prix, facturation et paiement**

Le prix à payer par l'acheteur est indiqué préalablement et fixé sur la base d'indications et spécifications initiales transmises par le client. Sauf indication expresse contraire, le client s'engage à payer 40% du prix lors de la signature du contrat (bon de commande, devis, e-mail ou autre).

Tous les prix s'entendent HTVA.

Pour les sites internet et lettrage en tous genres, les paiements doivent être effectués en liquide ou sur un des comptes bancaires suivants :

CBC n° 732-0263741-49 ou IBAN BE97 7320 2637 4149 / BIC CREGBEBB – ING n° 363-1026148-25 ou IBAN BE70 3631 0261 4825 / BIC BBRUBEBB dès livraison ou prestation du travail demandé. Pour les imprimés de petites quantités, les paiements doivent être effectués à la livraison.

Pour les grosses quantités, les paiements doivent être effectués anticipativement par virement bancaire.

Toute modification de la mission du prestataire en cours d'exécution doit faire l'objet d'une demande expresse du client.

Le client accepte que toute nouvelle demande puisse entraîner l'adaptation du prix du service.

Au cas où le client ne paie pas dans le délai de 14 jours calendrier à dater de la facture, la somme due est augmentée sans mise en demeure préalable de 1% par mois de retard ainsi que d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% des sommes dues avec un minimum de 175 €.

Toute demande annulée ou résiliée de part la seule volonté du client, donnera lieu au paiement intégral de la commande.

### **Article 4 : Propriété**

Le prestataire reste propriétaire de l'œuvre jusqu'au paiement intégral du prix.

Sauf convention contraire, le prestataire pourra néanmoins faire la publicité de l'œuvre en tant que référence.

### **Article 5 : Garantie et responsabilité**

Le client décharge le prestataire de toute responsabilité quant aux revendications de tiers à l'égard du contenu de l'œuvre, de sa licéité, de sa qualité, de son exactitude.

Le client est et reste seul responsable du contenu, en ce compris du choix et des conséquences de l'insertion des hyperliens vers d'autres sites Internet ou de l'insertion de marques ou logos appartenant à des tiers.

Le client confirme et garanti que le contenu ne viole pas le droit à la vie privée, le droit à l'image ou tout autre droit de tiers, notamment intellectuel; que le contenu n'est pas contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public, aux lois et règlements applicables et aux éventuels codes de bonne conduite applicables.

La validation par le client du bon à tirer décharge LeeNea design en cas d'erreur non signalée à ce moment.

Les couleurs restituées sur le bon à tirer dépendent du matériel utilisé (imprimante ou configuration d'écran) et ne sont pas contractuelles.

Les travaux, qui en raison de l'urgence, sont transmis en production sans bon à tirer signé, seront exécutés au mieux, mais aux risques et périls du client, sans recours possible.

Le prestataire ne peut être tenu à aucun dommage et intérêt pour tout manque à gagner ou tout autre préjudice découlant directement ou indirectement de l'œuvre cédée.

### **Article 6 : Durée et fin de contrat**

Sauf situation contraire, le délai de validité de l'offre est d'un mois.

Toute commande qui n'aurait pas été précédée d'une offre écrite de la part du prestataire ne le liera qu'en cas d'acceptation par écrit.

Le contrat entre en vigueur à la date prévue dans les conditions particulières et pour la durée y déterminée.

Le prestataire pourra sans préjudice à son droit de dommages et intérêts résilier la mission de plein droit et sans mise en demeure préalable à l'hypothèse:

- de la faillite;
- de la mise en liquidation;
- ou de l'insolvabilité du client;
- d'une faute grave de la part du client dans l'exécution du contrat;
- d'un manquement persistant d'un client à ses obligations si 30 jours après mise en demeure par courrier recommandé, celui-ci persiste dans la violation de son obligation.

### **Article 7 : Dispositions générales**

Aucun lien de subordination n'existe entre le prestataire et le client ni entre l'une de ces parties et les membres du personnel ou les collaborateurs indépendants de l'autre partie.

### **Article 8 : Compétences et droit applicable**

Le présent contrat est régi par et soumis à la loi belge.

Excepté disposition légale contraire et d'ordre public, tout différend au litige à propos de cet accord sera porté exclusivement devant les juridictions de Dinant.